



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à l'alignement de construction d'un bâtiment situé aux 1006-1008, rue Jean-Talon Ouest (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Cette dérogation autoriserait l'agrandissement du bâtiment dans la cour avant jusqu'à l'emprise de la voie publique et ce, malgré les articles 52 et 62 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 2 septembre 2014, à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Le 9 août 2014

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate

Publication :
[Nouvelles Parc-Extension, édition du 9 août 2014](#)